

5 MOYENS DIFFERENTS DE PAIEMENT

DES FRAIS DE DEMI-PENSION A VOTRE DISPOSITION

1. par carte bancaire directement sur Internet (pour tout paiement supérieur à 20€) :
 - a) Connectez-vous à <https://ent2d.ac-bordeaux.fr/argos/>
(Espace Numérique de Travail ARGOS)
 - b) Cliquez sur CONNEXION (en haut à droite)
 - c) Sélectionnez TELESERVICES
 - d) Cliquez sur « PAIEMENT EN LIGNE DES FACTURES » (bandeau à gauche de l'écran).
 - e) Réglez votre facture en 1 ou plusieurs fois dans le respect des délais de paiement.
2. par chèque à l'ordre du Collège Jean ROSTAND – CAPBRETON
3. en espèces directement au Secrétariat de Gestion du Collège
4. par virement sur le compte du Collège : TP – MONT DE MARSAN
FR76 1007 1400 0000 0010 0024 269 BIC TRPUFRP1
(Précisez clairement le nom et le prénom de l'élève concerné)
5. par prélèvement automatique mensuel directement sur votre compte

Ce moyen de paiement simple et moderne répartit vos frais de demi-pension de l'année scolaire en 9 mensualités de novembre 2020 à juillet 2021 (tous les 5 du mois).

A chaque trimestre, le 3^{ème} montant prélevé est calculé d'après ce qu'il vous reste à régler de votre créance qui est donc automatiquement ajustée.

Les prélèvements se poursuivront durant toute la scolarité de l'élève, sauf décision contraire de votre part ou de l'Agence Comptable.

- Approvisionnement du compte
En tant que titulaire du compte bancaire, veillez à l'approvisionner avant le 5 de chaque mois et signalez tout changement de RIB en cours d'année.
En cas de rejets de prélèvements, **l'Agent Comptable se réserve le droit d'interrompre ce mode de paiement pour l'année scolaire entière.**
- Document à joindre au dossier d'inscription ou de réinscription pour bénéficier du prélèvement automatique : document « **MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA** », de couleur JAUNE VIF, à compléter et à signer **accompagné d'un RIB.**

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le Service de Gestion du Collège au 05.58.72.11.96, poste n° 3.